



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Bilan de l'évaluation des conventions de mise à disposition 2013-2015

Février 2016

Cadre et principes de l'évaluation

- Article 9
- Expliquer (administrativement) et mettre en perspective (scientifiquement) la mise à disposition
- Réalisée de mai à août 2015
- 2 difficultés méthodologiques :
 - Formulaire mis en place courant 2013
 - Décalage entre la date de la cible (décembre 2015) et le moment de l'évaluation (avril 2015)
- Une évaluation sur pièces (formulaire)
- Dialogue SLL-DRAC et DRAC-BMC
- 2 interlocuteurs au SLL : circuit administratif (département des ressources et de l'action territoriale) et contenus des conventions (département des bibliothèques)

Rappel des missions (article 2)

- *« Mettre en œuvre la politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine »*
- *« Mener des opérations de coopération régionales, nationales internationales dans le domaine du livre et de la lecture »*
- *« Conduire des opérations de numérisation des collections ou des projets numériques dans le cadre du schéma numérique des bibliothèques ou de la politique numérique de l'Etat »*
- *« Participer à des projets de construction ou de rénovation d'équipements ou de réseaux d'équipements »*
- *« Missions de direction »*

Formulaire

- 48 formulaires analysés / 54 BMC
- Objectifs / Actions / Indicateurs / Moyens
- Bilan qualitatif final
- 3 validations : Collectivité / avis DRAC / visa IGB

Objectifs

Objectifs	BMC ayant retenu cet objectif
Patrimoine	48 (100%)
Numérique	46 (96%)
Coopération	45 (94%)
Mise en réseau / Pilotage (direction)	26 (54%)
Projet immobilier	17 (35%)

Indicateurs (de 4 à 31 par bibliothèque)

Nombre total d'indicateurs	508	100 %
Cibles atteintes	198	39 %
Cibles atteintes partiellement	184	36 %
Cibles non atteintes	47	9 %
Indicateurs non exploitables	79	16 %

Éléments de bilan qualitatif

- Une vision stratégique
 - ▶ importance de la synthèse « bilan qualitatif »
- Des éléments chiffrés et contextualisés
- Des niveaux d'information très variables
 - Nombre d'indicateurs, cibles non fixées ou non renseignées, absence de commentaires
 - Variété des collectivités et des situations
 - Nouveauté du système (culture de l'évaluation et de la prospective)
 - Accompagnement de l'État à améliorer
- Avis des collectivités
- 9 évaluations complémentaires demandées
- Durée des conventionnements / complexité de l'évaluation ?

Thématiques

- Numérique : numérisation / BNR et projets numériques / ressources numériques / fréquentation / médiation numérique
- Coopération : différents niveaux / intercommunalité / expertise / projets de coopération
- Projets immobiliers : stratégie de la bibliothèque / 17 projets de construction, de requalification ou d'extension de réseau / positionnement des personnels d'Etat
- Pilotage-mise en réseau : faible présence / stratégie de la bibliothèque / lecture publique et patrimoine
- Patrimoine : cf. exposé de N. Balley

Recommandations pour 2016-2018

4 conclusions présentées aux DRAC le 16 septembre et mises en œuvre dans les conventions 2016-2018 :

- Mieux déterminer en amont le calendrier d'évaluation (cibles au 30 juin 2018)
- Proposer une évaluation plus simple et plus qualitative (stratégie, priorités, contexte, qualité des réalisations, ...)
- Réduire le nombre d'indicateurs et mettre en place des indicateurs transversaux permettant un bilan national
- Renforcer le dialogue entre le réseau et les services de l'Etat